STRICTEMENT RÉSERVÉ

Lettre

A SON EMINENCE

DE LA S. C. DE PROPAGANDE

Eminence,

Veuillez me permettre d'ajouter quelque chose aux réflexions que j'ai déjà eu l'honneur de faire sur la question du diocèse des Trois-Rivières, puisque le Saint-Siège a nommé un nouveau Commissaire à ce sujet.

J'ai déjà fait observer que la division de ce diocèse serait considérée au pays comme une INJUSTICE EXTRÊME, que je partageais moi-même cette conviction, et que ce projet, appuyé sur un CRIME, serait un immense scandale, s'il était exécuté.

En voici les raisons:

1° Cette division blesserait injustement et très gravement les droits et la réputation de l'Evêque du diocèse;

2° Elle violerait d'une manière manifeste et même éclatante les principes de la justice, à l'égard du clergé et des diocésains;

3° Elle se ferait sans raison véritable et sous les plus futiles prétextes;

4° Elle serait un désastre pour l'Eglise du Canada.

Il est pénible de faire cette exposition, quoiqu'un impérieux devoir de conscience y oblige; mais c'est le moment d'avertir une dernière fois, avant que tout ne soit consommé.

I.

Injustice au sujet de l'Evêque.

L'Evêque des Trois-Rivières est un vieux missionnaire, plein de mérites, qui a même contracté des infirmités en travaillant à la conversion des infidèles. Il est irrépréhensible dans ses mœurs, sa doctrine et son administration. Il est

BX 1792
F95
L651

remarquable par sa science, plein de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et il est très aimé de son troupeau. Il a *sauvé* par des efforts et des travaux extraordinaires de 20 ans de durée le diocèse d'une *banqueroute certaine.*

Pourquoi lui enlèverait-on, à la fin de sa carrière, les deux tiers du petit et pauvre diocèse qu'il a reçu du Saint-Siège *sede plena*, et qu'il a arraché à la *ruine?* Pourquoi le lui enlèverait-on en dehors de toutes les règles, sur les discours d'accusateurs qui se tiennent dans l'ombre et fuient toutes espèces d'enquêtes, les *juridiques* spécialement! On ne peut en trouver *aucune raison.*

Cette division ne peut être comprise de la population du diocèse et même du pays que comme une *condamnation* des *plus graves* contre l'Evêque. Cette condamnation imméritée, quoiqu'indirecte, porterait le plus grave préjudice à sa réputation. Le préjudice serait d'autant plus grand que la raison en serait inconnue.

Si le Saint-Siège croit l'Evêque répréhensible, pourquoi ne fait-on pas un sérieux examen, une enquête, sur sa conduite et son administration? C'est ce que l'Evêque a toujours demandé, mais ce qui ne lui a jamais été accordé; on ne paraît écouter que ses adversaires.

Mais fût-il coupable, est-ce que ce serait une raison pour *diviser* et *détruire* son diocèse? Il est clair que ce projet d'humilier un Evêque en frappant ses ouailles ne procède pas de l'amour du bien.

Ainsi donc voici un digne Evêque qui serait privé de ses droits, de son honneur, de son troupeau, sans procès et sans condamnation préalable, et son diocèse mis en pièces *uniquement à cause de lui* par l'autorité suprême! Ne serait-ce pas là une *extrême injustice?* et comment le Saint-Siège pourrait-il la commettre?

L'Evêque des Trois-Rivières ne peut *en conscience* consentir à ce que son petit diocèse soit divisé, parce que le *bien absolu de la religion et la justice envers les diocésains* S'Y OPPOSENT. Si on le fait, malgré lui, on blessera non-seulement son honneur et ses droits, mais on le mettra en danger de perdre la santé, peut-être la vie, à raison de la grandeur du chagrin infligé à ses ouailles et à lui-même.

II.

Injustice au sujet du diocèse.

Le diocèse des Trois-Rivières est petit et nouveau: il a été érigé en 1852 et déjà divisé trois fois. Il ne renferme que 75 paroisses dont la grande moitié sont *récemment* formées; il ne compte que 135,000 âmes; la plupart des diocésains sont des défricheurs qui luttent contre la forêt avec toutes sortes de privations. Ce diocèse est facilement desservi au moyen de bonnes voies de communications, et par *eau et par chemins de fer*, venant des quatre points cardinaux. Les paroisses les plus éloignées préfèrent de beaucoup se rendre aux Trois-Rivières plutôt qu'ailleurs, parce que le voyage est plus rapide et moins coûteux, et aussi parce que la ville des Trois-Rivières est le centre des affaires civiles et commerciales de cette région.

Voilà plus de 30 ans que le clergé et les fidèles font les plus grands sacrifices pour la construction d'une *cathédrale*, d'un *séminaire*, d'un *évêché* au centre du diocèse, lesquels ont coûté au-delà d'un *million* et *demi* de francs. Ils ont fait ces sacrifices de bonne foi, sur la promesse des Evêques titulaires qu'ils en jouiraient eux et leurs enfants, en se reposant de leurs travaux. Leur œuvre n'est pas encore finie que, sur la demande d'*intrigants cachés* et d'évêques *étrangers au diocèse*, on veut la leur enlever, et les forcer de recommencer à quelques pas de là et sans la moindre utilité!

Evêque, clergé et fidèles, tous dans le diocèse sont opposés à une telle division, moins peut-être une *poignée d'intéressés* soulevés par l'intrigue en ces derniers temps.

Le Pape Pie IX, dans sa lettre aux Arméniens, a déclaré que les biens d'une église provenant des dons des fidèles devaient être employés à l'usage de cette même communauté chrétienne.

Comment donc le St-Siège pourrait-il *sans injustice* enlever sitôt au clergé et aux fidèles du diocèse des Trois-Rivières, au moins pour les deux tiers d'entr'eux, malgré eux, les fruits de 30 ans de sacrifices? Et supposé, ce qui n'est pas, que l'Evêque fût répréhensible, est-ce que le clergé et les fidèles du diocèse devraient porter le poids de ses fautes, au point de perdre environ *un million* de francs de leurs contributions religieuses?

C'est là UN POINT DES PLUS GRAVES.

Si on fait cette division, on blessera au cœur 130,000 catholiques qui savent, à n'en pas douter, qu'il n'y a aucune raison d'en agir ainsi, et qu'ils sont victimes d'un *malheureux faussaire* et de *honteuses intrigues*.

Il y a encore sur les constructions épiscopales, qui ne sont pas complètement finies, une dette de 200,000 francs.

Si on partage cette dette, il faudra donc que le *Sud* du diocèse, après avoir perdu ses précieux édifices épiscopaux, paie encore 100,000 francs, avant de travailler à son propre avantage.

Il faudra encore que le *Nord* du diocèse, qui ne se compose que d'une vingtaine de paroisses en état de contribuer, paie les autres cent mille (100,000) francs, et soutienne seul l'administration épiscopale des Trois-Rivières, alors que les deux parties du Nord et du Sud *ensemble* pouvaient à peine y suffire!

Qui ne voit que ce serait là une injustice criante, surtout envers une population généreuse, déjà chargée de toutes sortes de fardeaux pour ses églises, écoles et presbytères, etc.

Il n'y aurait aucun moyen de justifier le Saint-Siège à ses yeux.

III.

Affaire inexplicable.

L'Evêque des Trois-Rivières ayant reçu du Saint-Siège son diocèse *sede plena* ne peut en être dépossédé, d'après les règles de l'Eglise, que pour une cause des plus graves. Une église est une épouse à laquelle l'Evêque se trouve

quasi indissolublement attaché. Cette union est symbolisée par l'anneau pastoral. Alors pourquoi diviser cette jeune et petite église des Trois-Rivières?

Si on en cherche les raisons, on n'en peut trouver une, *pas une seule*, selon l'expression de l'Honorable Premier Ministre de la Province, pas même une *mauvaise* plausible disait un juge du district. La masse entière du clergé et de la population du diocèse interrogée répondrait dans le même sens.

D'abord, les raisons apportées pour la *division* ont été données par un *faussaire* qui demandait *le secret*, au point de renoncer à son *projet* de division s'il fallait qu'elles vissent la lumière. Ces prétextes sont maintenant connus, et on voit pourquoi ils étaient tenus dans l'ombre. A part les calomnies et les injures les plus gratuites contre l'Evêque et le clergé, dont on ne saurait tenir compte, les voici réduits à cinq articles principaux qui en forment tout l'ensemble et la force.

1° *L'étendue du territoire.* La *fausse* pétition demandant la division a donné pour superficie totale du diocèse 24640 milles carrés. Ce chiffre mis en face des mesurages du gouvernement civil présente une erreur de 16480 milles carrés! La surface totale du diocèse est de 8160 milles carrés : 5930 milles au Nord, 2230 m. au Sud.

Mais dans la partie Nord il y a une très-grande étendue *inhabitable* et constituée en *réserve forestière* par décret du gouvernement, soit 4460 milles carrés. Il ne resterait donc au Nord que 1470 m. en grande partie stériles et incultes. C'est là ce que l'intrigue voudrait laisser à l'Evêque des Trois-Rivières, avec une population de 65,000 âmes réparties en 30 paroisses dont la moitié sont pauvres et nouvelles.

Le *faussaire* avait cependant osé donner à la S. C. de la Propagande, pour cette seule partie du Nord, une étendue de 22,284 milles carrés de terres propres à former un diocèse!

2° *La difficulté de traverser* le St-Laurent.

Le fleuve St-Laurent passe à travers les trois diocèses de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, mais à travers les deux premiers sur une bien plus grande longueur. La traversée du fleuve se fait beaucoup plus aisément aux Trois-Rivières, où le cours de l'eau est tranquille, qu'à Québec et à Montréal, où les courants sont plus rapides.

De plus, il y a en face des Trois-Rivières une île à fleur d'eau ou *batture* d'un demi-kilomètre de largeur qui facilite singulièrement la traversée *dans tous les temps*. En hiver, un peu au dessus des Trois-Rivières, il se forme toujours aux premiers froids un solide et magnifique pont de glace. En été, des bateaux traversiers à vapeur transportent agréablement les voyageurs en 5 minutes d'une rive à l'autre. Un même service aura lieu aussi en hiver à l'avenir, lorsque le pont de glace ne se fera pas devant la ville. Jusqu'à présent la traversée, non moins sûre, se faisait dans ce temps en canots.

3° *Les revenus du diocèse.* La *fausse* pétition a fabriqué *à plaisir* des revenus à l'Evêché des Trois-Rivières, en additionnant les recettes des œuvres pies, la Propagation de la Foi, la Société de Saint François de Sales, etc. L'Evêché des Trois-Rivières n'a point de fondations; il vit des revenus de la cure des Trois-Rivières, des bancs loués dans la cathédrale et des dons des fidèles. Il est même incapable de payer ses dettes sans assistance.

4° *La division dans le clergé.*

Il n'y a pas de clergé *plus uni* dans toute la Province. Les prêtres se sont toujours vus et reçus hospitalièrement comme des frères, à la grande édification des fidèles. Ils ont signé en totalité une union de prière dans le Sacré-Cœur de J. C. en 1876. Le clergé a protesté lui-même très énergiquement en 1884 contre cette odieuse assertion de division entre ses membres.

5° *L'existence du Séminaire de Nicolet.*

Le Séminaire de Nicolet est une institution ancienne et florissante au Sud du fleuve, à 10 milles des Trois-Rivières en ligne directe. Il renferme 11 prêtres, et comptait en 1883 environ 280 élèves. Il n'a point de dettes, et prête même de l'argent à intérêt. C'est tout dire.

Ce qui peut lui faire tort aux yeux des populations, ce sont ses sympathies pour une division du diocèse contre l'intérêt et la volonté générale des diocésains. Pour conserver la confiance, il n'a qu'à rester dans son rôle d'instruire chrétiennement la jeunesse.

Les autres allégations sont des *futilités* qui ne méritent pas la moindre considération.

Tels sont les tristes et mensongers prétextes mis en avant pour tromper la S. Congrégation, et dépouiller injustement l'Evêque et les diocésains de leurs droits et du fruit de leurs travaux.

La vraie raison des efforts faits pour opérer un démembrement vient *du dehors*, et n'est pas *avouable*. C'est pourquoi les adversaires de l'Evêque se sont toujours fortement opposés aux *enquêtes juridiques*. Chacun sait que sous un autre titulaire il n'eût jamais été question de diviser le diocèse des Trois-Rivières.

Le sentiment commun, même chez les ennemis de l'Eglise, attribue les présentes souffrances de l'Evêque à son attachement inébranlable à *la justice* et à *la vérité*.

IV.

Un désastre pour l'Eglise Canadienne.

Cette division du diocèse des Trois-Rivières serait un *désastre* pour l'Eglise du Canada, et une profonde blessure à l'honneur du Saint-Siège.

En effet, le pays en entier connaît ce qui vient d'être dit, et il sait que c'est la pure vérité. Il considérerait donc l'Evêque, le clergé et les fidèles du diocèse des Trois-Rivières comme *excessivement* maltraités dans le cas d'une division. Les raisons pour un tel démembrement manquant absolument, comme sus dit, il est évident pour tout le monde que ce diocèse, *trois* ou *quatre* fois moins *grand*, moins *riche*, moins *populeux* que les anciens diocèses de Québec et de Montréal, entre lesquels il est situé, ne devrait être divisé *au moins* qu'après ses voisins, et qu'un démembrement opéré pour *lui seul* ne peut venir que d'une *atroce persécution* appuyée sur des expositions fausses et mensongères.

Il ne resterait pour le diocèse des Trois-Rivières, dans le cas d'une division par le fleuve comme l'intrigue le demande, qu'une *étroite* lisière de terre

à demi *stérile* et ridicule. Ce démembrement serait la ruine palpable du diocèse, une affliction profonde pour les fidèles, un vrai discrédit pour la S. Cong.

Le peuple canadien a toujours aimé et respecté le Saint-Siège comme le *siège de la justice ;* par cette division, il croirait recevoir une étrange démonstration du contraire.

De plus, l'Evêque des Trois-Rivières est universellement connu par son dévouement à la Sainte-Eglise et ses doctrines romaines ; il est connu par ses écrits et ses discours, par ses œuvres et ses actes, entr'autres par la part qu'il a prise au mouvement des zouaves pontificaux canadiens. Il est regardé à juste titre comme le principal obstacle au flot des erreurs modernes et à l'action du libéralisme et de la franc-maçonnerie au Canada. Les journaux hérétiques et maçonniques, et surtout libéraux, n'ont cessé de l'attaquer depuis des années pour cette raison, et ils se montrent ardemment désireux de la division de son diocèse. Cent articles de presse et au delà en sont la preuve.

Cette division serait considérée, jugée comme la condamnation de cet Evêque, pour sa courageuse défense des droits et des doctrines de l'Eglise, puisqu'on n'y pourrait trouver d'autres motifs. C'est aussi pour arriver à ce résultat précisément que les ennemis de la religion font preuve de tant d'acharnement contre le vénérable Evêque des Trois-Rivières, comme autrefois contre le Saint Evêque Bourget. Et c'est en cela même que la conduite de certains évêques, travaillant à la division du diocèse, est souverainement déplorable.

La division du diocèse des Trois-Rivières par le Saint-Siège serait donc sous ce rapport *aussi* regardée comme un grand scandale au pays ; ce serait une autre ruine plus pénible que la première, la ruine de la défense des intérêts de l'Eglise au Canada par l'autorité même de Jésus-Christ. On ne veut peut-être pas le croire à Rome ; mais rien n'est *plus certain.* Les événements futurs le démontreront, si les avertissements donnés ne sont pas entendus.

Le progrès effrayant du mal dans notre pays peut être *apprécié* par ce seul fait que la grande et catholique ville de Montréal vient d'élire *au vote populaire*, Maire ou Premier Magistrat municipal, un homme qui se glorifiait naguère d'être « franc-maçon *avancé*, admirateur des principes, de 89, » et qui dirige le plus mauvais journal de la presse franco-canadienne, H. Beaugrand.

Que sera-ce maintenant, si le Saint-Siège frappe cruellement, sans motif légitime connu, le premier de ses défenseurs dans la personne de l'Evêque des Trois-Rivières ?

La première conséquence sera de paralyser et de *décourager* tous ceux qui luttent encore vigoureusement au Canada contre le mal ; la seconde, de *détruire* dans une *proportion désastreuse* la confiance qu'on avait eue jusqu'ici dans les décisions du Saint-Siège ; la troisième, le *triomphe prochain* de la révolution et la ruine de la foi dans ce catholique pays.

Tel est, Eminence, le caractère injuste de cette division du diocèse et ses conséquences affreuses.

V.

Les procédés.

Mais il y a encore quelque chose de plus pénible contre l'Evêque et le diocèse de Trois-Rivières dans cette affaire de division: ce sont les incroyables PROCÉDÉS qui ont été employés contre TOUT DROIT et TOUTE RÈGLE pour effectuer ce démembrement, lesquels ont tous les caractères d'une CONSPIRATION.

L'événement a été ANNONCÉ HUIT ANS À L'AVANCE, par un prêtre de Québec, à l'Archevêque de Saint-Boniface, Mgr A. Taché; l'origine de la procédure est le *fruit* d'un CRIME, et la procédure elle-même est le résultat d'INTRIGUES INDIGNES de la part des adversaires, et d'une déférence MANIFESTE de la part de l'administration de la Propagande envers eux.

Je ne veux aucunement incriminer les intentions des personnes, qui ont dû être trompées; je rapporte simplement les faits.

1° En 1876, Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières, reçut du Pape Pie IX un Bref laudatif sur les efforts qu'il faisait avec plusieurs de ses Collègues pour résister à l'invasion des erreurs modernes dans le pays. Un prêtre de Québec tint le langage que voici à Mgr l'Archevêque Taché, de St-Boniface:

« Le Bref du Pape, dont on parle tant, ne signifie pas grand'chose. Rira « bien qui rira le dernier. J'en sais plus long qu'on ne croit sur ce qui SE « PASSE À ROME. L'année prochaine, nous aurons un délégué apostolique qui « saura mettre nos ignorants (?) Evêques canadiens à leur place, et leur faire « expliquer leur Pastorale. Votre ami, Mgr Laflèche, triomphe aujourd'hui, mais « il ne triomphera pas, quand *son diocèse sera divisé*, et qu'il sera RÉDUIT À « LA MISÈRE AVEC SES QUELQUES PAROISSES AU NORD DU FLEUVE. » « Puis, ce « prêtre, dit Mgr Taché, entra dans de minutieux détails de choses qui se fe- « raient ou ne se feraient pas, fixant des dates, etc. etc., avec un aplomb et un « ton de certitude bien remarquable ». (Lettre de Mgr Taché du 19 Avril 1883).

L'événement de la *division* est aujourd'hui en voie de s'*exécuter*, pour ne laisser à l'Evêque des Trois-Rivières « QUE LA MISÈRE, AVEC QUELQUES PAROISSES « AU NORD DU FLEUVE ». La prophétie est exacte, et elle prend son exécution dans « CE QUI SE PASSE À ROME ». D'autres témoignages, qui ne sont pas cités ici, mais qui sont très-authentiques, éclaircissent davantage la *conspiration* précitée, ourdie en 1876.

2° La pétition qui demandait la *division* du diocèse des Trois-Rivières et qui a été déposée à la S. Congrégazion de la Propagande, il y a deux ans, est un FAUX, l'acte d'un FAUSSAIRE, une pièce remplie d'*erreurs*, de *mensonges* et de *calomnies* contre l'Evêque et le clergé diocésain. Dans notre pays, l'auteur d'un pareil acte serait condamné à la prison pour une grande partie de sa vie. En droit, tous les actes qui découlent d'un tel document sont nuls et d'aucune valeur.

C'est Mgr D. Racine, Evêque de Chicoutimi, qui, se faisant l'instrument d'un ou de plusieurs inconnus, a remis, vers la fin de 1882 ou au commencement de 1883, à Son Eminence le Préfet de la Propagande, *cette pièce forgée*

et qui réclamait le secret. Nous avons son propre témoignage. Sa Grandeur ne savait probablement pas alors que c'était un *faux;* mais ayant lu le document, elle devait connaître qu'il était plein des plus graves erreurs.

Ni l'Evêque du diocèse, ni le clergé, ni les fidèles n'ont eu alors connaissance de cette *pétition*, qui avait été faite et présentée à leur insu absolument. Si quelques adhésions sont survenues ensuite, ç'a été un effet de la cabale et une manière de *couvrir le faux.*

§ 1. Procédés avant la décision du Commissaire.

C'est sur cette *pièce*, sans aucune enquête, ni aucun avis aux intéressés, que l'Administration de la Propagande recommanda au St-Père de déclarer l'*opportunité* de la division du diocèse des Trois-Rivières, ce qui fut fait dans un Rescrit du mois de février 1883.

En agissant ainsi, Son Eminence le Préfet allait positivement non seulement contre le droit, mais contre sa propre parole et déclaration du 6 Avril 1878.

Un prêtre intrigant, grandement discrédité dans le diocèse et disgracié non sans raison auprès de l'Evêque, avait monté une cabale en trompant des confrères, pour opérer ce démembrement ruineux du diocèse. Les Evêques de la Province ayant refusé leur appui au projet, Son Eminence le Préfet avait déclaré par écrit que la pétition présentée ne pouvait être admise *sans leur recommandation.*

Mais, cette fois, il accepta la *pièce forgée* (circonstance qu'il ignorait sans doute) sur la simple présentation de l'Evêque de Chicoutimi, et procéda en conséquence.

Quant au prêtre susdit, il s'agrégea au diocèse de Chicoutimi, passa deux ans près, à Rome, à travailler à la division du diocèse des Trois-Rivières qu'il avait laissé. Mgr D. Racine le fit élever à la dignité de Protonotaire Apostolique, mais ne le fit pas rentrer dans son diocèse. Actuellement, ce prêtre est retourné au diocèse des Trois-Rivières, où il exhibe ses insignes à la stupéfaction et à la malédification des fidèles.

Lorsque l'Evêque des Trois-Rivières apprit de Son Eminence que le Saint-Siège prenait les moyens de diviser, *sans examen*, le petit diocèse qu'il avait eu tant de misères à sauver naguère de la ruine, il vint à Rome et protesta. Son Eminence lui répondit « *qu'il pouvait faire une défense, mais que son diocèse serait divisé* ». Sa Grandeur étant allée exposer l'affaire au Souverain-Pontife, Sa Sainteté lui dit de la faire connaître en détail à Son Excellence le Secrétaire de la Propagande, parce que le St-Siège ne divisait jamais les diocèses que pour le bien de l'Eglise. Mais celui-ci, après avoir écouté l'Evêque quelques moments, lui enjoignit, et en deux circonstances consécutives, de *s'en retourner immédiatement au pays.* Sa Grandeur en fut si affligée, qu'Elle en devint gravement malade.

De retour à la santé, l'Evêque des Trois-Rivières demanda à connaître la pétition, pour y répondre, et les signatures, pour démontrer qu'elles étaient ou *étrangères* au diocèse ou *fausses;* car il avait la preuve que le clergé et les diocésains n'y avaient pas pris part. L'administration de la S. C. de la Propagande lui refusa l'une et l'autre.

Un Commissaire Apostolique fut nommé pour le Canada, et l'Evêque des

Trois-Rivières reçut ordre de le suivre pour traiter la question du diocèse sur les lieux.

Rendu au pays, Mgr des Trois-Rivières réclama, sans aucun effet, de la part du Commissaire Apostolique, la connaissance des documents qui lui étaient indispensables pour une légitime défense de son diocèse et de sa personne.

Alors la divine Providence vint à son secours. Une copie *véritable* de la pétition lui fut remise par une personne inconnue. Mais l'authenticité en fut admise par le Commissaire Apostolique lui-même *devant témoins.*

C'est alors qu'il fut reconnu et prouvé, de la manière la plus indubitable, que la pétition présentée par l'Evêque de Chicoutimi, Mgr D. Racine, à la Propagande, était un *faux* en tout point, *obrepticement* et *subrepticement.*

Cette pétition ne portait que le nom d'un seul signataire qui parlait au nom de plusieurs. Or ce signataire, alors encore vivant, M. l'abbé S. Malo, curé de Bécancourt, aujourd'hui défunt, a renié trois fois solennellement cette *prétendue pétition* et affirmé n'avoir jamais rien dit ni écrit de tel. D'ailleurs, cette pièce était pleine de faussetés et de honteux mensonges de toutes sortes.

L'Evêque des Trois-Rivières demanda énergiquement par *sept* ou *huit* fois une enquête *juridique* sur l'origine de cette odieuse pétition et sur son contenu. Toujours, ou le Commissaire Apostolique ou l'administration de la Propagande *s'y sont refusés.* Le clergé et les diocésains *protestèrent* hautement à leur tour, mais inutilement, contre ce document criminel qui, pour l'administration, sembla demeurer inviolable ainsi que ses auteurs.

Les avertissements du Premier Ministre de la Province et des juges du District des Trois-Rivières furent également sans résultats.

Cependant le Commissaire Apostolique trouva sans enquête et par la seule inspection des lieux et des choses que cette *division* ne *devait pas avoir lieu;* et sa décision fut régulièrement *promulguée* dans toutes les églises du diocèse, à la grande joie de tous les diocésains.

L'Archevêque de Québec ne craignit pas alors de prendre publiquement sous sa protection l'œuvre du *faussaire.* Il vint à Rome travailler à faire tomber la décision du Commissaire Apostolique lui-même, et à faire diviser, malgré l'Evêque titulaire, le clergé et les diocésains, un diocèse dont il n'est pas chargé. Et, chose étonnante, la Propagande, qui avait éloigné et rebuté l'Evêque des Trois-Rivières dans sa propre cause, admit aussitôt et écouta l'Archevêque de Québec, au point de révoquer les pouvoirs du Commissaire Apostolique et d'annuler sa sentence.

§ 2. Après la décision du Commissaire Apostolique.

L'Evêque des Trois-Rivières renouvela immédiatement sa demande d'enquête juridique, et sur sa *propre cause* et sur *tout ce qu'avait fait* le Commissaire Apostolique.

Sans tenir compte de cette demande si légitime et malgré une double protestation de l'Evêque, l'administration de la Propagande fit passer la question de la division du diocèse des Trois-Rivières à l'examen de la Congrégation Générale en l'absence du Commissaire Apostolique, et alors que l'Archevêque, abusant de sa haute dignité, s'efforçait à Rome de disposer les Cardinaux à la

division du diocèse. L'administration fit passer cette cause comme à la surprise, à l'ouverture de la vacance d'octobre, au moment où plusieurs Cardinaux étaient absents, où quatre nouveaux venaient d'être nommés pour remplacer des défunts, à l'insu du Procureur de l'Evêque, et sans la réunion ordinaire des Consulteurs de la S. C. réclamée par le Procureur.

Le Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières fut notifié le 13 septembre au soir pour l'audition de la cause au 30 du même mois. Il n'eut que le temps de faire un rapide exposé des faits de la cause, sans pouvoir traiter la question de droit.

Tout en protestant contre cette procédure, qui le saisissait comme à la gorge, il put communiquer, 4 ou 5 jours seulement avant l'audition, les nombreux documents de la cause aux Cardinaux dont plusieurs lui déclarèrent n'avoir pas le temps de parcourir un tel dossier.

C'est ainsi que fut jugée avec précipitation, sans enquête, sous la pression de l'Archevêque de Québec, sans laisser à la partie *seule directement intéressée et lésée* le temps nécessaire à la défense, enfin, contre la décision régulièrement promulguée du Commissaire Apostolique, l'*importante cause du diocèse* et de l'*Evêque* des Trois-Rivières, *dans le sens d'une division.*

§ 3. Après la décision de la Sacrée Congrégation.

Le Préfet de la S. C. de la Propagande fit ensuite connaître au Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières que le jugement de la S. C. était appuyé sur l'allégation suivante, savoir: « Que le diocèse des Trois-Rivières était grand « comme l'Irlande, et que pour cette raison il fallait le diviser ».

Or, cette allégation était une *fausseté monstrueuse*, absolument contraire aux documents déjà fournis.

Néanmoins, pour le démontrer d'une manière plus éclatante, le Procureur de l'Evêque présenta au Préfet et au Secrétaire de la S. C. des documents authentiques de l'autorité civile, le cadastre même du diocèse des Trois-Rivières et des deux diocèses voisins, ceux de Québec et de Montréal, avec le témoignage des géomètres et autres officiers du gouvernement canadien. Ces preuves établissaient *mathématiquement* que la S. C. avait été trompée d'une *manière révoltante* sur l'étendue du territoire du diocèse des Trois-Rivières et sur sa valeur.

La superficie de l'Irlande est estimée par les géographes à 33,000 milles carrés; celle du diocèse, *mesurée*, est de 3,700 milles carrés dans sa partie habitable, et de 8,160 milles *avec* la partie absolument inhabitable. C'est-à-dire que l'erreur sur l'étendue du territoire habitable était dans la proportion de 33 à 3 1[2, et autant, sinon davantage, sur sa valeur même (Voir exposition du Dép. Com. des Terres).

Les deux diocèses voisins, laissés intacts, présentent une superficie de terre habitable, d'après le cadastre, d'environ 12,000 milles carrés pour celui de Québec, et de 6,000 milles pour celui de Montréal. Ces chiffres établissent ainsi géométriquement l'évidence palpable de la persécution dirigée contre le diocèse des Trois-Rivières, qui, selon le projet de division, se trouverait réduit à 1,470 milles

carrés, dont le *gros tiers* et peut-être la *moitié* se compose de terres littéralement stériles.

Cette démonstration écrasante fut inutile pour corriger l'erreur auprès de l'administration de la Propagande, laquelle parut n'en faire aucun cas, malgré les représentations de l'Evêque des Trois-Rivières et de son Procureur. Le Préfet ne voulut pas permettre d'appel.

La S. C. de la Propagande avait décidé, comme il est dit ci-dessus, dans le sens d'une division: « *Standum pro divisione;* » mais il avait été ajouté: « *eam vero ad effectum non deducendam esse priusquam novus Commissarius* « *in Provinciam Canadensem mittatur* ».

La cause fut de la sorte *réservée* au Pape.

Depuis longtemps, le Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières, voyant que la régularité de la procédure était si peu observée dans sa cause, tenta à plusieurs reprises d'en *avertir le Souverain-Pontife*, soit par des lettres, soit par le moyen des audiences. Mais il n'eut jamais aucune nouvelle des lettres qu'il envoya par diverses voies, et il lui fut dit, chez le Maître de Chambre de Sa Sainteté, que la Propagande s'opposait à ce qu'il fût reçu par le Saint-Père. Il ne put, en effet, jamais obtenir d'audience de Sa Sainteté pour l'entretenir de ses affaires.

§ 4. Procédés actuels.

Pendant que le représentant de l'Evêque des Trois-Rivières était ainsi tenu à l'écart et que les portes du Vatican lui étaient fermées, Mgr D. Racine, Evêque de Chicoutimi, arriva à Rome, celui même qui avait présenté à la Propagande la fausse *pétition* susdite. Il venait demander au Saint-Siège l'*exécution* du funeste démembrement qui était la suite du *faux*, de cet *acte criminel* dont souffrait, par sa propre faute, le diocèse et l'Evêque des Trois-Rivières. Par les soins de la Propagande, il obtint plusieurs audiences de Sa Sainteté, desquelles sortit la nomination d'un nouveau Commissaire.

Il semble que la cause étant réservée au Saint-Père, la justice exigeait que, dorénavant du moins, les persécutés eussent, comme les agresseurs, un égal accès auprès de Sa Sainteté, et que ces derniers répondissent un tant soit peu de leurs actes. La majesté du Souverain-Pontificat devait en faire, à notre avis, un devoir spécial à ceux qui en ont la garde. Il n'en fut rien.

L'Evêque des Trois-Rivières, à qui toutes ces injustes attaques ont déjà coûté une somme d'au delà de 30,000 francs, et qui, par déférence, avait jusque-là laissé Mgr de Chicoutimi hors de cause, écrivit à Son Eminence le Préfet de la Propagande, le priant de demander à ce collègue, démesurément hostile, compte de sa conduite si gravement préjudiciable à ses droits et à ceux de son diocèse; il n'en reçut aucune réponse.

Sa Grandeur se plaignit aussi des procédés de Mgr Racine dans une lettre adressée à son Procureur à Rome pour être transmise d'une manière certaine à Sa Sainteté Léon XIII. D'autres Evêques de la Province écrivirent de même au Pape pour soutenir les justes décisions du Commissaire Apostolique, Mgr H. Smuëlders.

Le Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières, porteur de toutes ces lettres,

sollicita et attendit en vain pendant environ un mois et demi que Son Eminence le Préfet remît *personnellement* ces importants documents à Sa Sainteté. Son Eminence l'avait promis d'abord, mais à la fin Elle s'y refusa. Le Procureur demanda encore une audience de Sa Sainteté, et au Préfet et au Secrétaire de la Propagande. Celui-ci, le 18 avril, promit également une audience; mais elle ne vint pas.

Le Procureur est toujours en possession des graves documents susdits dont il ne peut se départir, dans les circonstances présentes, qu'auprès du Saint-Père lui-même. Il en a donné avis à Sa Sainteté dans des lettres recommandées à la poste sous trois plis, et avec réserve expresse à Sa Sainteté même; n'ayant obtenu aucun signe de réception, il a lieu de croire qu'elles ne sont pas parvenues.

C'est ainsi que les expositions de Mgr D. Racine, faites à Sa Sainteté, se sont trouvées sans contrôle et sans contradictions de la part des Evêques du Canada, de l'Evêque des Trois-Rivières et de son Procureur.

N'y a t-il pas lieu de gémir et de se lamenter grandement de ce que les relations nécessaires entre les Evêques et le Pape se soient ainsi trouvées gênées, et l'équité si peu conservée dans une lutte entre un Evêque titulaire pour son diocèse et des Evêques étrangers?

Pendant ce temps-là, eut lieu la nomination d'un nouveau Commissaire, choisi parmi les Evêques du Canada réputés amis de l'Archevêque de Québec, chargé non de faire l'*enquête* demandée si instamment sur la question du diocèse des Trois-Rivières, mais de poser les bases d'un démembrement. Cette nomination a été faite à la connaissance immédiate de l'Evêque de Chicoutimi qui a paru ne pas ignorer même les instructions du Commissaire, mais hors de la connaissance du Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières, chargé de défendre le diocèse.

La communication de cet acte, fait le 19 Avril, n'a été transmise à celui-ci par Son Excellence le Secrétaire de la S. C. que le 1er Mai courant, alors que les lettres de la nouvelle commission étaient à peu près parvenues au Commissaire, l'Evêque d'Arichat, à la Nouvelle-Ecosse.

La conséquence *très-grave* de ce fait est que l'Evêque des Trois-Rivières aura été surpris par l'arrivée du nouveau Commissaire, et n'aura pas eu le temps, non plus que le clergé et le peuple, de préparer devant celui-ci une défense de ses droits, pendant que ses adversaires étaient, depuis 15 jours, avertis de tout.

La surprise dans le diocèse aura été d'autant plus grande, que le Préfet de la Propagande avait écrit à l'Evêque des Trois-Rivières, après la décision du 5 octobre dernier, pour recommander le silence aux journaux sur la question de la division du diocèse; de sorte que le clergé et les fidèles, si gravement intéressés dans cette affaire, n'ont pas songé à protéger leurs intérêts et sont demeurés sans défiance sur la parole de leur Evêque vénéré et de la Propagande.

Maintenant, n'est il pas croyable que si le Procureur de l'Evêque s'est vu fermer l'accès au Vatican et cacher la nomination du Commissaire à la porte de la Propagande, pendant que la procédure avançait rapidement, c'était, dans le plan des adversaires, afin que l'Evêque des Trois-Rivières, une nouvelle fois

circonvenu, succombât définitivement sous le coup d'un *Décret de division* rendu sans obstacles?

Il est notoire que si les voies ont été fermées à l'Evêque des Trois-Rivières pour sa défense, elles ont été ouvertes pour ceux qui ont voulu l'attaquer.

Alors que les choses les plus nécessaires à la réfutation des attaques lui étaient refusées, les adversaires ont connu des secrets intimes de l'administration.

De même les procédés injustes ou blâmables de ceux-ci n'ont subi aucune répression, pendant qu'on a imputé à blâme à l'Evêque ce qui était entrepris pour sa protection légitime.

Par exemple, rien n'a été fait contre le faussaire qui a fabriqué la *pétition criminelle*, ni contre l'Evêque qui l'a *présentée* et soutenue après en avoir connu le vice, ni contre ceux qui l'ont appuyée par de faux renseignements.

On sait qu'il est interdit, sous les peines les plus sévères, d'*altérer* on de falsifier les décrets pontificaux. L'Archevêque de Québec a publié sur les journaux la *moitié* du Décret du mois d'octobre dernier sur la question du diocèse des Trois-Rivières: *Standum pro divisione;* il a omis le reste qui *modifiait totalement* cette décision, et a causé par là une commotion de nature à troubler profondément le diocèse des Trois-Rivières; il n'a reçu aucun avertissement. Et lorsque l'Evêque des Trois-Rivières, pour rétablir la vérité et la paix, communiqua à son troupeau les documents *in extenso* avec un heureux résultat, on en fit un grave sujet de reproches.

La presse libérale du pays a pu *librement* maltraiter l'Evêque et le diocèse des Trois-Rivières, et surtout *insulter indignement* le Commissaire Apostolique, Mgr Smuëlders, pendant que la presse catholique était gênée dans la défense.

De même, lorsque le Procureur voulut faire connaître la *vraie raison* de la grande persécution soulevée contre le digne Evêque des Trois-Rivières, *celle-là même* que les ennemis de la religion donnent de leur *propre bouche*, savoir: sa résistance au libéralisme et à la franc-maçonnerie, il a été réputé répandre une calomnie. Il n'arrive que trop cependant que les hommes qui devraient travailler pour la cause du bien, le font, on ne sait comment, au profit des adversaires. Mais il sembla qu'il n'était plus permis, pour protéger l'Evêque des Trois-Rivières, d'oser signaler au St-Siège la profondeur de la plaie qui dévore notre pays.

Telle est, en substance, Eminence, la manière dont ont été traités par des adversaires acharnés et par l'administration de la Propagande l'Evêque des Trois-Rivières et sa cause. Les faits qui viennent d'être exposés peuvent être prouvés ou par témoignages ou par documents.

Autant donc la *division* du diocèse paraît *injuste* et *désastreuse*, autant la *procédure* employée pour y arriver a été irrégulière et déplorable.

CONCLUSIONS.

Eh bien! Eminence, est-ce que tout cela est une véritable application de la justice envers l Evêque et le diocèse des Trois-Rivières, après la plus injuste et la plus violente des persécutions? Est-ce qu'il est possible de retrouver dans

cette procédure de la Propagande l'équité et la modération ordinaire du St-Siège? L'Evêque et le diocèse ne paraissent-ils pas de véritables victimes?

La plupart des faits qui concernent cette question de diocèse sont publics ou le deviendront par leur nature. Quel scandale ils causeront au Canada, dans ce pays où la foi est si naïve et la confiance dans le clergé si entière! Le peuple restera convaincu que d'énormes erreurs se commettent à Rome dans l'administration des affaires de l'Eglise, et que le recours au St-Siège est devenu désormais *ruineux* et *impossible*. Qui à l'avenir osera apporter à Rome une cause de la même nature?

Jusqu'à présent, le peuple canadien s'expliquait les étranges irrégularités et les erreurs véritables, observées depuis longtemps déjà dans l'administration de la Propagande, par l'éloignement des lieux et la difficulté de connaître les choses. Mais aujourd'hui que tant d'explications et de documents *ont été donnés*, aujourd'hui qu'un Commissaire est allé sur les lieux et a fait ses rapports au St-Siège, comment des erreurs si extraordinaires peuvent-elles encore exister? Où trouver des explications et des excuses? Comment pallier les scandales qui vont remplir le pays de leur retentissement et révolter la masse de la population honnête? Le bruit s'en répandra dans toute l'Amérique du Nord et jusqu'en Europe, à l'humiliation de l'ordre ecclésiastique. Cette assertion n'a rien d'exagéré.

La situation est certainement terrible, et un immense désastre est imminent pour notre sainte religion au Canada.

Ce n'est pas seulement un Evêque, ni même un diocèse qui vont être brisés; c'est la CONFIANCE DU PEUPLE DANS LE SAINT-SIÉGE, cette base fondamentale de l'administration ecclésiastique, et la FOI ELLE-MÊME qui vont être PROFONDÉMENT ÉBRANLÉES, sinon RENVERSÉES.

Cette situation rappelle un mot qui a été prononcé, il y a deux ans, par une personne très-distinguée, et dont on entrevoit déjà l'effroyable accomplissement; ce mot, le voici: « Ceux qui dirigent la présente lutte au Canada travail-« lent à *pousser* le Saint-Siège à faire des *actes tellement odieux et injustes* « qu'ils éloignent de Rome le cœur de la nation, et l'inclinent de cette façon « au schisme ou à l'indifférence pratique. »

Ah! il est bien certain que le Saint-Père est mal informé à notre égard, et que dans son cœur il désire sincèrement la justice. Il est non moins probable que des personnes, trompées elles-mêmes et qui approchent de lui, abusent de sa confiance en l'excitant contre nous; mais cela ne fera pas comprendre comment des défenseurs du droit ont tant de difficulté à se faire entendre à Rome, ni comment de saintes causes menacent d'y périr!

Serait-il donc possible que, rendu de si loin au tombeau du Chef des Apôtres, on ne pût faire parvenir à l'oreille du Vicaire de Jésus-Christ les plaintes d'*une Eglise fidèle et désolée!!*

Dans une si lamentable situation, que puis-je faire, sinon m'adresser aux Princes de l'Eglise, à ceux que la divine Providence a placés autour de la Chaire de Saint-Pierre pour la protéger contre les embûches de l'ennemi? Il ne me reste que ce dernier espoir humain, auquel je m'attache de tout cœur.

Puisque donc je ne puis approcher du Saint-Père, ni lui faire arriver aucun document, et que je suis cependant chargé de défendre les droits d'un Evêque

et les intérêts d'une si grande quantité d'âmes maltraitées par d'autres pasteurs, je vous prie, Eminence, de *me venir en aide* dans votre *charité*, et *au plus tôt.* Dans quelques semaines, même dans quelques jours peut-être il sera trop tard. Il est visible qu'aussitôt le rapport du nouveau Commissaire arrivé, lequel ne paraît devoir être qu'une forme d'exécution, on s'efforcera de faire sortir le *Décret de division sans retard.* L'événement est déjà annoncé. N'est-il pas permis de craindre que je ne sois *tenu si loin* du Saint-Père qu'afin que mes supplications ne lui arrivent *qu'après que tout sera consommé ?*

Je vous supplie donc, Eminence, vous qui approchez du Pape, je vous supplie au nom de Notre-Seigneur J. C. et de la Sainte-Eglise, notre Mère, au nom de mon vénérable Evêque et de son troupeau, de faire connaître à Sa Sainteté tout ce que je viens de dire, et qui n'est que l'exacte vérité.

Je vous supplie de l'engager à ramener notre cause à la considération de la Congrégation Générale, ou de quelque Commission speciale, afin que les Eminentissimes Cardinaux en fassent un nouveau et sérieux examen, de même que de la conduite de nos adversaires, examen qui ne pourra manquer d'être la justification des conclusions du précédent Commissaire.

Si Sa Sainteté veut prêter, comme j'en ai la grande confiance, attention à vos paroles, avant de procéder davantage, vous aurez, Eminence, grandement contribué à sauver notre diocèse de la destruction, notre pays d'un grand malheur, et d'une ombre bien triste l'honneur du Saint Siège et la glorieuse mémoire de Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII.

Que le Seigneur veuille vous aider de sa sainte grâce.

Daignez agréer, Eminence, mes plus profonds respects et toute ma reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être

de Votre Eminence
le très-humble et obéissant serviteur.

Rome, 14 Mai 1885.

Rome 1885 — Imprimerie Editrice Romana.